

L'apprentissage c'est maintenant !

Réunion d'information et d'échanges

17 avril 2018

Centre de Gestion FPT de Vaucluse

Collectivités – Cap Emploi – FIPHFP – CFA – PAFIP – Région PACA

Rôle du Centre de Gestion 84

Convention FIPHFP – CDG84 : Septembre 2016 – Septembre 2019

Convention Cap Emploi – CDG84 : Septembre 2016 – Septembre 2019

- Promouvoir l'apprentissage dans les collectivités de Vaucluse
- Communiquer sur le dispositif
- Création d'un Guide sur l'apprentissage et d'un outil « Qu'est-ce que l'apprentissage »
<https://www.cdg84.fr/ressources-humaines/les-contractuels/apprentissage/>
- Construction d'un Réseau de partenaires

1^{ère} réunion Apprentissage : 14 mars 2017

Rôle du Centre de Gestion 84

Collectivités

Identification des besoins
Profils (ancien poste CAE...)
Niveau de diplôme

Région PACA

FIPHFP

CFA

Offre d'apprentissage
Apprenti handicapé

CDG84

Pôle Santé et Sécurité au Travail :
Correspondant Handicap – FIPHFP

Pôle Emploi – Concours :
Reclassement, bilan pro

Cap Emploi

Personne intéressée par
l'apprentissage

Sameth

Mission d'Appui

PAFIP

Jeune scolarisé
handicapé intéressé par
l'apprentissage

Handi-Pacte

Enjeux de l'apprentissage

- ➔ L'apprentissage a des incidences sur l'emploi, la formation et l'image de la collectivité. En effet, il permet de :
 - prolonger l'emploi d'un agent handicapé qui était en CAE** et de continuer à collaborer avec lui,
 - participer à l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes reconnues travailleurs handicapés en leur offrant la possibilité d'acquérir une expérience et une qualification professionnelle,**
 - faire connaître les métiers de la Fonction Publique Territoriale.

- ➔ L'apprentissage est un véritable outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettant :
 - d'anticiper les départs à la retraite** en répondant à des besoins spécifiques,
 - valoriser les compétences internes par la transmission de savoir-faire du maître d'apprentissage** et également acquérir des compétences pédagogiques.

Aides financières du FIPHFP

Le FIPHFP propose des avantages financiers très intéressants pour la collectivité et pour l'apprenti travailleur handicapé :

→ Pour la collectivité :

- Prise en charge des frais de formation CFA jusqu'à **10 000€**,
- Versement d'une indemnité à hauteur de **80%** de la rémunération brute et charges patronales par année d'apprentissage,
- Rémunération brute hors prime exceptionnelle des heures de tutorat pour l'agent qui va suivre l'apprenti dans la collectivité dans la limite de **228h/an**,
- Versement d'une prime à l'insertion de **1 600€** si l'apprenti intègre la collectivité à l'issue du contrat d'apprentissage (titularisation ou CDI),
- Comptabilisation de l'apprenti handicapé dans le taux d'emploi obligatoire de **6%**,

→ Pour l'apprenti :

- Versement d'une aide forfaitaire de **1 525€** pour couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage.

Apprentissage

Jérémy BLANCHARD

Correspondant Handicap

Pôle Santé et Sécurité au Travail – CDG84

04.32.44.89.47 – j.blanchard@cdg84.fr